

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2020

ENCADRER IMAGE ENFANTS SUR LES PLATEFORMES EN LIGNE - (N° 2651)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 29

présenté par
M. Studer

ARTICLE 6

Substituer aux mots :

« des obligations prévues au même article 4 et »

les mots :

« de l'obligation prévue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la nouvelle rédaction de l'article 4 adoptée par la Commission.